



Berne, le 16 août 2017

Aux membres des Commissions des finances

Note d'information

Extrapolation de juin 2017: la discipline budgétaire et la distribution du bénéfice supplémentaire de la BNS donnent lieu à une amélioration du résultat

1 Résultat de l'extrapolation de juin supérieur aux attentes

Pour 2017, la Confédération s'attend à un solde de financement de 0,5 milliard alors qu'un déficit de 0,25 milliard avait été prévu dans le cadre du budget. L'amélioration du résultat est due tant à la hausse des recettes (+ 0,4 mrd) qu'à la baisse des dépenses (- 0,4 mrd). S'agissant des recettes, la distribution du bénéfice supplémentaire de la BNS présente l'écart le plus important par rapport au montant budgétisé (+ 0,2 mrd). Du côté des dépenses, les besoins additionnels liés aux suppléments et aux dépassements de crédits (+ 0,7 mrd) sont compensés par des soldes de crédits (- 1,1 mrd).

Tableau 1: Compte de financement 2017 – extrapolation au 30 juin 2017

Mrd CHF	Budget 2017	Extrapolation de juin	Ecart juin / budget
Recettes ordinaires	68,4	68,8	+ 0,4
Recettes fiscales	63,9	64,0	+ 0,1
Recettes non fiscales (y.c. distribution du bénéfice de la BNS)	4,5	4,8	+ 0,3
Dépenses ordinaires	68,7	68,3	- 0,4
Dépenses courantes	60,2	59,9	- 0,3
Dépenses d'investissement	8,5	8,4	- 0,1
Solde de financement ordinaire	-0,3	0,5	+ 0,7
Recettes extraordinaires	–	0,2	+ 0,2
Dépenses extraordinaires	–	–	–
Solde de financement	-0,3	0,7	+ 0,9

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de chiffres arrondis.

Le facteur conjoncturel étant supérieur à celui du budget (1,009 au lieu de 1,005), le déficit autorisé par le frein à l'endettement est plus élevé que celui qui est prévu (- 0,6 mrd au lieu de - 0,3 mrd). Compte tenu de l'excédent attendu dans le budget ordinaire (0,5 mrd), on obtient, au sens du frein à l'endettement, un excédent structurel de 1,1 milliard.

L'extrapolation se fonde sur l'état des recettes et des dépenses durant l'année. Elle comporte des grandes incertitudes, étant donné que les modes de paiement peuvent fortement varier.

Les chiffres de l'extrapolation étant provisoires et les écarts par rapport à l'estimation de mai, qui sert de base au budget 2018, modestes dans l'ensemble (0,3 mrd des recettes inscrites au budget 2018), il n'y a pas lieu de modifier le projet de budget 2018. Les chiffres définitifs



pour l'année de référence 2017 ne seront disponibles qu'au moment de l'établissement du compte d'Etat, après approbation du budget 2018 par le Parlement.

2 Principes de l'extrapolation

Le 16 août, le Département fédéral des finances (DFF) publiera les chiffres des recettes fiscales des six premiers mois de 2017 ainsi qu'un aperçu du résultat attendu du compte de financement, extrapolé sur la base des chiffres disponibles à fin juin. Par la présente note, établie en vertu de l'art. 142, al. 4, de la loi sur le Parlement (RS 171.10), le DFF informe le Conseil fédéral et les Commissions des finances des résultats de cette extrapolation.

Dans le cadre de l'extrapolation, chaque recette est estimée séparément sur la base des rentrées fiscales du premier semestre et des prévisions conjoncturelles les plus récentes, puis comparée aux données empiriques des années précédentes. Pour ce qui est des dépenses, l'extrapolation se fonde, d'une part, sur une enquête menée auprès des départements qui permet de recenser les augmentations ou réductions attendues des dépenses par rapport au budget et, d'autre part, sur des estimations basées sur les résultats des années précédentes.

3 Évolution des paramètres macroéconomiques

Les prévisions actuelles du groupe d'experts se situent en-deçà des paramètres qui ont servi de base au budget 2017. Jouant un rôle important dans l'évolution des recettes, le produit intérieur brut (PIB) nominal devrait ainsi augmenter de 1,8 % en 2017, alors que le budget prévoyait une croissance de 2,0 %.

Tableau 2: Paramètres macroéconomiques 2017

Variation en %	Budget 2017 24.8.2016	Groupe d'experts 20.6.2017
Produit intérieur brut nominal	2,0	1,8
Produit intérieur brut réel	1,8	1,4
Inflation (indice des prix à la consommation)	0,3	0,5

4 Estimation des recettes ordinaires

Par rapport au budget 2017, on s'attend à une hausse de 0,4 milliard des recettes. Les recettes supplémentaires sont dues en grande partie au bénéfice supplémentaire distribué par la Banque nationale suisse (BNS) (+ 0,2 mrd) et de façon moins importante à l'évolution des recettes fiscales (+ 0,1 mrd), la hausse des recettes de l'impôt fédéral direct (+ 0,6 mrd) compensant la baisse du produit de la TVA (- 0,4 mrd). Les différentes *recettes fiscales* évoluent comme suit:

- En ce qui concerne le produit de l'*impôt fédéral direct (IFD)*, les recettes estimées pour 2017 selon la nouvelle extrapolation sont supérieures de plus de 600 millions au montant escompté. En effet, le montant pour 2016 s'est avéré être supérieur à celui qui était escompté lors de l'établissement du budget 2017.



- Les recettes provenant de l'*impôt anticipé* correspondent à la différence entre les rentrées fiscales et les remboursements. Etant donné que cet impôt est perçu sur des revenus financiers qu'il est très difficile de prévoir, une grande incertitude prévaut quant à l'évolution de ce solde. Pour cette raison, son montant estimé à fin juin pour l'année 2017 correspond à celui inscrit au budget.
- Le produit de la *taxe sur la valeur ajoutée (TVA)* devrait être inférieur de 430 millions aux prévisions. Cette diminution s'explique avant tout par le fait que le montant inscrit au budget se fondait encore sur une évolution économique plus favorable. En effet, le PIB nominal ne devrait progresser que de 1,8 % à la place du taux attendu de 2,0 %, ce qui a des effets directs sur les recettes de la TVA. En outre, des modifications de pratiques comptables introduites en octobre 2016 sur la base de recommandations du contrôle fédéral des finances (CDF) devraient engendrer une baisse des recettes. En effet, les créances incertaines doivent dorénavant être décomptabilisées à la fin de l'année.
- Pour ce qui est des *droits de timbre*, les recettes devraient être inférieures de 155 millions au montant inscrit au budget. Cette révision à la baisse est due au fait que le recours de plus en plus fréquent à des produits exemptés du droit de timbre de négociation a été sous-estimé.

Les *recettes non fiscales* devraient dépasser de 0,3 milliard la valeur budgétisée, principalement en raison du bénéfice supplémentaire distribué par la BNS (+ 243 mio), qui s'ajoute aux 333 millions déjà prévus.

5 Estimation des dépenses ordinaires

S'agissant des dépenses ordinaires, on table sur des besoins additionnels de 0,7 milliard liés aux suppléments et aux dépassements de crédits, lesquels seront compensés par des diminutions par rapport aux montants budgétisés estimées à 1,1 milliard. Au final, les dépenses ordinaires sont donc inférieures de 0,4 milliard au montant inscrit au budget.

- Des *dépenses supplémentaires* d'un montant de 282 millions ont été approuvées par le biais du premier supplément au budget (y c. les reports de crédits). Les compensations ont permis de réduire ce montant de 12 millions. Dans le cadre du deuxième supplément, on s'attend à des demandes d'un volume de 150 millions. Ensemble, les deux suppléments devraient représenter 0,6 % des crédits budgétaires, ce qui est inférieur à la moyenne des dix dernières années (1,0 %).
- Les *dépassements de crédits* sont estimés à 300 millions, ce qui représente 0,4 % des crédits accordés (budget et suppléments). Ils sont dus pour un tiers à la part des cantons au produit de l'IFD, qui correspond à 17 % du montant total des recettes de cet impôt.
- Selon les données fournies par les départements et les estimations basées sur les résultats des années précédentes, les *diminutions de dépenses par rapport aux montants budgétisés* devraient atteindre 1,1 milliard, soit 1,6 % des crédits accordés. Elles se trouvent donc nettement en dessous de la moyenne des dix dernières années (3,6 %). Le plus important solde de crédit concerne les pertes sur débiteurs liées à la TVA (- 105 mio). En effet, selon les modifications de pratiques comptables mentionnées plus haut, les créances incertaines doivent être décomptabilisées à la fin de l'année. Ceci devrait générer une baisse des



recettes de la TVA et, par conséquent, une diminution des dépenses liées aux pertes sur débiteurs. Les prestations versées par la Confédération à l'AVS et à l'AI sont inférieures aux prévisions du budget (- 13 mio et - 50 mio respectivement). C'est également le cas des dépenses liées au point de TVA en faveur de l'AVS (- 29 mio). D'autres réductions de dépenses concernent le retard dans la mise en place du programme GEVER (- 24 mio). Les autres baisses de dépenses par rapport aux montants budgétisés s'observent dans l'ensemble de l'administration fédérale et montrent que les offices s'efforcent à ce que leurs dépenses ne dépassent pas les montants budgétisés. Depuis l'année 2017, l'estimation du montant des intérêts passifs est devenue plus précise étant donné une nouvelle pratique de comptabilisation selon laquelle les agios sont répartis sur toute la durée de validité des emprunts dans le cadre du compte de financement. Ainsi, à l'heure actuelle, les soldes de crédits relatifs aux intérêts passifs ne se montent qu'à 19 millions.

6 Budget extraordinaire

Alors qu'aucune recette extraordinaire n'était prévue lors de l'établissement du budget, on s'attend, à l'heure actuelle, à des recettes supplémentaires de 189 millions pour l'année 2017. Ces dernières proviennent de la procédure de liquidation concordataire de Swissair (78 mio), de la confiscation de gains auprès de diverses banques par la FINMA (12 mio) et des amendes prononcées par la Commission de la concurrence à l'encontre de divers établissements bancaires pour manipulation du marché (99 mio).

Département fédéral des finances DFF

Ueli Maurer

Annexe:

- Communiqué de presse du DFF